



KPMG S.A.
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes
Téléphone : +33 (0)3 27 19 89 00
Télécopie : +33 (0)3 27 19 89 10
Site internet : www.kpmg.fr

ASTAV Association

Attestation du commissaire aux comptes de l'Association ASTAV relative aux dépenses en lien avec le financement "CAP Emploi - Maintien dans l'emploi" pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Exercice clos le 31 décembre 2022
ASTAV Association
1 avenue de l'Europe - 59880 Saint-Saulve
Ce rapport contient 3 pages
Référence : jg/ef



ASTAV Association

Attestation du commissaire aux comptes de l'Association ASTAV relative aux dépenses en lien avec le financement "CAP Emploi - Maintien dans l'emploi" pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
12 avril 2023

ASTAV Association

Siège social : 1 avenue de l'Europe - 59880 Saint-Saulve

Attestation du commissaire aux comptes de l'Association ASTAV relative aux dépenses en lien avec le financement "CAP Emploi - Maintien dans l'emploi" pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Exercice clos le 31 décembre 2022

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives aux dépenses en lien avec le financement « Cap Emploi – Maintien dans l'emploi » figurant dans le document ci-joint, et établi au 31 décembre 2022 dans le cadre de l'attestation.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir un montant de dépenses de 294.361 €.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de l'association ASTAV à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le document ci-joint.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué les procédures d'audit sur les comptes annuels de l'association ASTAV pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Nos procédures d'audit, effectuées selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ont pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Ces procédures ne seront finalisées qu'après les vérifications spécifiques prévues par la loi. En conséquence, notre rapport de certification n'est pas émis et nous n'exprimons aucune opinion sur ces comptes ni sur ces éléments pris isolément. Il tiendra compte, le cas échéant, des événements survenus postérieurement à la date de la présente attestation.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par l'Association ASTAV pour produire les informations données dans le document joint ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites.



ASTAV Association

Attestation du commissaire aux comptes de l'Association ASTAV relative aux dépenses en lien avec le financement "CAP Emploi - Maintien dans l'emploi" pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
12 avril 2023

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Valenciennes, le 12 avril 2023

KPMG S.A.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carlier', written over a faint, light-colored oval background.

Christophe Carlier
Associé

CHARGES en euros hors taxes		Budget 2022	Réalisé 2022
Frais de fonctionnement et frais d'immeubles			
1 Imp./Fourn./var. de stocks	603200	1 299	1 575
2 Electricité	606100à128	1 299	758
3 Eau	606130à157	325	152
5 Blanchis.+ linge + vêt.w+ 3 téléphones	606300-500	216	562
6 Nettoyage centre	615200 à 219	2 165	1 661
7 Entret./Répar. batiments	615300 à 359	758	1 147
8 Entret. aut. mat.	615560+575	216	0
9 Prestations et maintenances info		3 897	6 874
11 Assurances imm.+RC+auto+ IFC	616xxx	1 082	872
12 Documentations	618300-310	325	59
13 Honoraires MdW + radios	622100-200+622300à350	541	1 085
16 Rel. pub.	623000+623800	1 515	2 057
18 déplacement/mission	625100à740	16 236	8 358
19 PTT + téléphone+3 téléphones portables	626000à560	4 871	3 302
20 Locations mobilières		541	117
	s.total 1	35 287	28 580
Impôts et taxes			
30 Impots+taxes+form+CIL+dot	633300 à 635210	12 395	8 773
	s.total 2	12 395	8 773
Rémunérations et charges sociales			
40 Salaires bruts	641000	161 294	176 504
50 Charges sociales	645100à700	72 582	69 121
	s.total 4	233 876	245 625
Autres charges			
60 Amortissements	681120+681100	10 500	11 383
	s.total 5	10 500	11 383

TOTAL CHARGES HT**292 057****294 361**

Clé de répartition 1 3,17%
 Clé de répartition 2 5,07%
 Clé de répartition 3 3,48%

m² bureau Cap'Emploi / m² totaux Euroj
 m² bureau Cap'Emploi / m² bureaux Eur
 budget total / CA ASTAV

m² bureaux st saulve 1341
 m² dégagements st saulve 807
 m² totaux st saulve 2148

Saint Saulve, le 06/04/23
 Anne Vanderhoeve
 Responsable Administrative
 et Financière

A.S.T.A.V.
 1, Avenue de l'Europe
 59380 ST SAULVE
 Tél. 03.27.46.19.24
 Fax: 03.27.45.97.47



KPMG SA
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Association ASTAV

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Association ASTAV
1 Avenue de l'Europe - 59880 SAINT SAULVE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Association ASTAV

1 Avenue de l'Europe - 59880 SAINT SAULVE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'Association ASTAV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASTAV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Valenciennes, le 21 juin 2023

KPMG SA

Christophe Carlier

Associé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	270 727	267 207	3 520	33 306
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	533 434		533 434	533 434
	Constructions	5 373 110	2 090 207	3 282 903	3 500 685
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	766 149	576 625	189 524	125 394
Immobilisations corporelles en cours	10 646		10 646		
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	20 000	4 808	15 192	18 970	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	169 160	9 526	159 634	166 240	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	7 143 226	2 948 373	4 194 853	4 378 030
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	5 428		5 428	7 603
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	703 049	125 555	577 494	275 755	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	392 375		392 375	152 293	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 008 323	4 919	1 003 404	1 054 364	
DISPONIBILITES	474 549		474 549	648 788	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	217 198		217 198	49 033
	TOTAL (II)	2 800 921	130 473	2 670 448	2 187 837
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	9 944 147	3 078 847	6 865 301	6 565 867

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 287 898	2 237 285
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	187 808	50 613	
Total des fonds propres (situation nette)	2 475 707	2 287 898	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	1 685	808	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	1 685	808	
Total des fonds propres	2 477 391	2 288 707	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 595 322	2 814 224
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	287 164	204 308
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 379 494	1 212 116
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 728	8 770	
Autres dettes	122 201	37 743	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	4 387 910	4 277 160	
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	6 865 301	6 565 867	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		187 808,44	50 613,05
(1) Dont à moins d'un an		2 041 160	1 701 999
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		19 645	98

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	8 107 009	7 668 507
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	292 057	271 923
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	113 431	40 380	
Utilisations des fonds dédiés		880	
Autres produits	10	1 459	
	Total des produits d'exploitation	8 512 508	7 983 148
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock	2 175	2 004
	Autres achats et charges externes	867 606	839 689
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	293 008	272 119
	Salaires et traitements	4 676 441	4 499 717
	Charges sociales	1 995 123	1 926 685
	Dotation aux amortissements et dépréciations	305 654	317 664
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	10 294	20 014	
	Total des charges d'exploitation	8 150 300	7 877 892
	RESULTAT D'EXPLOITATION	362 208	105 256

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		362 208	105 256
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	11 473	14 614
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		10 211
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	11 473	24 825
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 211	1 030
	Intérêts et charges assimilées	56 918	61 959
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	71 129	62 989
RESULTAT FINANCIER		(59 656)	(38 164)
RESULTAT COURANT avant impôts		302 551	67 093
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	3 947	4 975
	Sur opérations en capital	468	164
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	4 415	5 140
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	14 540	4 343
	Sur opérations en capital	4 614	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	19 154	4 343
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(14 739)	796
	Participation des salariés aux résultats	30 852	
	Impôts sur les bénéfices	69 152	17 276
TOTAL DES PRODUITS		8 528 396	8 013 112
TOTAL DES CHARGES		8 340 587	7 962 499
EXCEDENT ou DEFICIT		187 808	50 613
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	TOTAL		



Association ASTAV

1 Avenue de l'Europe

59880 SAINT-SAULVE

COMPTES ANNUELS
du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **6 865 301** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **8 528 396** euros
 - un total charges de **8 340 587** euros

 - dégage un résultat de **187 808** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2022**
- finit le **31/12/2022**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le Trésorier de l' **Association ASTAV** avec le concours du cabinet SATCEF qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

L'association de Santé au Travail de l'Arrondissement de Valenciennes a pour objet l'organisation, le fonctionnement et la gestion du Service de Santé au Travail Interentreprises dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur avec pour finalité d'éviter toute altération de la santé des salariés des entreprises adhérentes du fait de leur travail.

L'association est constituée sous la forme d'un organisme à but non lucratif, est dotée d'une personnalité civile indépendante de celle de toute autre groupement et d'une stricte autonomie financière.

L'association en tant que Service de Santé au Travail Interentreprises, a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

A cette fin, l'association :

- conduit des actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
- conseille les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
- assure la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge ;
- participe au suivi et contribue à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

L'association fonde et administre, soit directement, soit par des sections et commissions, des institutions de toute nature susceptible de répondre à cette mission.

Pour la réalisation de ce but, l'association pourra accomplir, dans les limites fixées par la Loi, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus énoncés ou à tous objets similaires ou connexes.

L'ASTAV est agréée pour assurer les missions dévolues par le code du travail aux SSTI dans les secteurs géographiques de l'arrondissement de VALENCIENNES (NORD). Cet agrément est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 13/03/2019.

L'ASTAV est agréée pour assurer le suivi des salariés des entreprises de travail temporaires dans le territoire des secteurs géographiques de l'arrondissement de VALENCIENNES (NORD). Cet agrément est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 13/03/2019.

L'ASTAV est agréée pour assurer les missions dévolues par le code du travail aux SSTI pour les salariés des entreprises intervenant en installations nucléaires. Cet agrément est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 13/03/2019.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

I- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des états financiers 2022 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Tout est mis en œuvre pour adapter la stratégie et organiser les plans d'actions nécessaires en fonction de l'évolution de la situation.

II- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

II-1. Méthode générale

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le règlement comptable ANC n°2014-03 ;
- Le règlement comptable ANC n°2018-06.

II-2. Autres principes, règles et méthodes comptables

II-2.1. EVALUATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

II-2.2. AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION DE L'ACTIF

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels	de 1 à 3 ans
Brevets	7 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 6 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	de 6 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

Annexe libre

Etat exprimé en euros

II-2.3. STOCKS

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide.

II-2.4. CREANCES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

II-2.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

II-2.6. METHODE RETENUE POUR LA COMPTABILISATION DES DROITS D'ENTREE

Compte tenu de l'existence d'un droit d'agir en recouvrement, généré par l'appel des droits d'entrée, ceux-ci sont comptabilisés en produits lors de cet appel.

II-2.7. METHODE RETENUE POUR LA COMPTABILISATION DES COTISATIONS

Compte tenu de l'existence d'un droit d'agir en recouvrement, généré par la facturation des cotisations, celles-ci sont comptabilisées en produits lors de l'appel de cotisations.

II-2.8. AUTRES RESSOURCES DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice 2022, l'ASTAV a réalisé les actions suivantes financées par des subventions d'exploitation :
- Dans la cadre de la convention de partenariat avec l'association HANDYDYN'ACTION (réseau CAP EMPLOI), l'ASTAV a perçu une contribution financière de 292.057 € intégralement utilisée.
La convention a pour objet la réalisation des actions suivantes : informer, conseiller, accompagner les salariés/agents handicapés, les employeurs et les travailleurs indépendants en vue d'un maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap.

II-2.9. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'ASTAV a signé un contrat avec ARIAL ASSURANCE membre du groupe AG2R LA MONDIALE pour l'ensemble du personnel de l'association. Le contrat couvre les engagements d'indemnités de départ en retraite.
Au 31/12/2022, le montant du fonds collectif de l'association est de 647.038 €.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

III- FAITS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'ASTAV a procédé à une démarche de rapprochement avec les Services de Santé au Travail de Sambre-Avesnois.

IV- TABLEAU RELATIF AUX PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Net
Produits exceptionnels	4 415
Sur opérations de gestion	3 947
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
QP subvention d'investissement virée au résultat	468
Charges exceptionnelles	19 154
Sur opérations de gestion	14 540
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	4 614
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	(14 739)

V- VENTILATION DES RESSOURCES

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	8 107 009
Subventions d'exploitation	292 057

VI- AUTRES INFORMATIONS

VI-1. EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	53	
Non cadres	47	
TOTAL	100	0

VI-2. REMUNERATION DES CADRES DIRIGEANTS ET BENEVOLES

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

VI-3. INFORMATIONS RELATIVES AU REGIME FISCAL

DETTES ET CREANCES D'IMPOT DIFFEREES :

	Montant	Impôts
Provision non déductible l'année de la dotation	54 696 €	13 674 €
Plus-value latente sur SICAV	6 841 €	1 710 €
Moins-value nette à long terme	3 778 €	0 €

REPARTITION GLOBALE DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES :

	Montant	Impôts
RCAI	302 551 €	75 638 €
Résultat exceptionnel	- 14 739 €	- 3 685 €

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	270 727					270 727
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	270 727					270 727
CORPORELLES						
Terrains	533 434					533 434
Constructions sur sol propre	5 348 380					5 348 380
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement	24 730					24 730
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	137 421		25 142			162 563
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	681 110		85 706		163 231	603 586
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			10 646			10 646
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 725 076		121 495		163 231	6 683 339
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	20 000					20 000
Autres titres immobilisés	166 240		2 920			169 160
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	186 240		2 920			189 160
TOTAL	7 182 042		124 415		163 231	7 143 226

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	237 420	29 787		267 207
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	237 420	29 787		267 207
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	1 850 675	217 285		2 067 960
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	21 750	497		22 247
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	75 939	11 084		87 023
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	617 198	31 021	158 617	489 602
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 565 562	259 886	158 617	2 666 832	
TOTAL		2 802 983	289 673	158 617	2 934 039

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022	
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMEENTES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 	1 030	3 778		4 808	
			9 526		9 526	
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers	121 376	15 981	11 802	125 555
		Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	4 012	906		4 919	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	126 418	30 191	11 802	144 808		
TOTAL GENERAL		126 418	30 191	11 802	144 808	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		15 981 14 211	11 802		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	150 636	150 636	
	Autres créances clients, usagers	552 413	552 413	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	155 158	155 158	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	45 506	45 506	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	37 588	37 588	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	154 124	154 124	
Charges constatées d'avance	217 198	217 198		
TOTAL DES CREANCES		1 312 622	1 312 622	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	19 645	19 645		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 575 677	228 927	963 372	1 383 377
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	287 164	287 164		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	528 814	528 814		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	529 237	529 237		
	Impôts sur les bénéfices	48 434	48 434		
	Taxes sur la valeur ajoutée	126 038	126 038		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	146 971	146 971		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 728	3 728		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	122 201	122 201		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		4 387 910	2 041 160	963 372	1 383 377
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		238 379			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	2 237 285	50 613			2 287 898
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	50 613	(50 613)	187 808		187 808
Situation nette	2 287 898		187 808		2 475 707
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	808		1 345	468	1 685
Provisions réglementées					
TOTAL	2 288 707		189 153	468	2 477 391

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2022
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	893	1 345		2 238
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	893	1 345		2 238
Quotes-parts virées au compte de résultat	85	468		553

--

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir		408 454
Autres immobilisations financières <i>INT.COUR.S/TITRES IMMOB.</i>	2 919	2 919
Autres créances clients <i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	130 087	130 087
Autres créances <i>FRN RRR A OBTENIR</i> <i>PERSONNEL PDTS A RECEVOIR</i> <i>DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC</i> <i>BANQUES PROD. A RECEVOIR</i>	2 045 126 043 146 029 1 330	275 448

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		942 166
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 167
<i>INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C</i>	516	
<i>BANQUES INTERETS COURUS</i>	651	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		96 137
<i>FRN FACTURES NON PARVENUES</i>	96 137	
Dettes fiscales et sociales		835 255
<i>CONGES A PAYER</i>	485 323	
<i>PROV.PARTICIPAT.SALARIES</i>	30 852	
<i>AUTRES CHARGES PERS A PAYER</i>	514	
<i>ORG.SOC. CH./CONGES A PAYER</i>	216 844	
<i>ORG.SOC. CHARGES A PAYER</i>	9 163	
<i>ETAT CH FISC/CONGES A PAYER</i>	10 337	
<i>FAP/FORMATION CONTINUE</i>	12 332	
<i>FAP/PARTIP.CONSTRUCTION</i>	20 851	
<i>FAP/TAXE D'APPRENTISSAGE</i>	4 170	
<i>ETAT AUTRES CH. A PAYER</i>	44 868	
Autres dettes		9 608
<i>CLIENTS AVOIRS A ETABLIR</i>	9 608	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			217 198
CCA d'exploitation		217 198	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			217 198

--